Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_90-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-90

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE AUTORISATION DE PASSATION DE MARCHÉ

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_90-DE

Vu *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,*
Vu *la délibération du conseil communautaire n°2025-92 du 22 septembre 2025 autorisant le Président à lancer la consultation, attribuer et signer le marché d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement collectif sur le territoire communautaire,*
Vu *la délibération du conseil communautaire n°2026-17 du 2 mars 2026*
- *validant le schéma directeur d'assainissement intercommunal 2026-2036 et ses annexes*
- *validant la convergence tarifaire pour les usagers et les industriels*
- *validant le renforcement du service assainissement collectif pour le porter à 3,5 ETP*
Vu *la notification de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre auprès de la société ALTEREO pour les travaux d'assainissement collectif sur le territoire de Brocéliande Communauté du 03 mars 2026*
CONSIDÉRANT *la nécessité de recourir à un accord-cadre de travaux d'assainissement collectif pour pouvoir mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement collectif intercommunal,*
CONSIDÉRANT *que les travaux concernés par l'accord-cadre comprennent la réhabilitation, le renouvellement et les extensions de réseaux collectifs d'eaux usées ainsi que les petites réparations nécessaires à l'exploitation du réseau,*
CONSIDERANT *que l'accord-cadre de travaux concernera tous les travaux sur les réseaux d'eaux usées. Les travaux relatifs aux stations d'épuration feront l'objet de marchés de travaux spécifiques.*

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence assainissement collectif à Brocéliande Communauté depuis le 1er janvier 2025.
Une des premières missions de Brocéliande Communauté a été d'élaborer un schéma directeur d'assainissement communautaire afin de réaliser un audit des différents ouvrages et ainsi de prioriser les travaux à effectuer.

Ce schéma a été validé lors du Conseil Communautaire du 02 mars 2026, il prévoit notamment :
- de renouveler chaque année le patrimoine d'assainissement collectif de 1% ce qui représente environ 400 000 € HT de travaux par an
- de réaliser des extensions de réseaux pour 45 000 € HT par an
- de procéder à des travaux de petites réparations sur le réseau à hauteur de 60 000 € HT par an

Pour mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement intercommunal, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'études ALTEREO pour la conception, la coordination et le suivi d'exécution de l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans le cadre du futur accord-cadre de travaux.
Dans le cadre de sa mission complémentaire ALTEREO a élaboré, en concertation avec les services communautaires, le dossier de consultation des entreprises de l'accord-cadre de travaux d'assainissement.

La procédure de passation prévoir le lancement d'un accord-cadre de travaux d'assainissement collectif à bons de commande d'un an renouvelable trois fois ; soit une période maximale de quatre ans.

A titre indicatif, les montants minimum et maximum annuels prévus devraient être les suivants :
- Montant minimum annuel : 50 000 € HT
- Montant maximum annuel : 600 000 € HT

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_90-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à lancer la consultation, attribuer et signer l'accord-cadre de travaux d'assainissement collectif selon les conditions ci-dessus exposées
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT